

2LDM

**Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : LE CLOS HESMES
1, rue Jules Ferry
78340 LES CLAYES SOUS BOIS
487 786 543 RCS VERSAILLES**

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 7 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 7 avril,
A 18 heures 30,

Madame Céline CHEVANCE,

Propriétaire de la totalité des 750 parts sociales de 2 euros composant le capital social de la Société 2LDM,

Associée Unique et seule gérante de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique décide de transférer le siège social du LE CLOS HESMES 1, rue Jules Ferry, 78340 LES CLAYES SOUS BOIS au **13 Chemin du bois Renault 78490 MONTFORT L'AMAURY à compter du 7 avril 2025** et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 13 Chemin du bois Renault 78490 MONTFORT L'AMAURY."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique
Céline CHEVANCE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chevance', with a stylized flourish underneath.